

#25

Juillet 2022

www.marbois.fr

Marbois

Bulletin d'informations municipales

LE CANARD



ENT  **METAYER**

Plomberie - Chauffage

Création de salles de bains, installation, dépannage, ramonage,
contrat d'entretien chaudière fioul et gaz

27190 Conches-en-Ouche - 02 32 30 20 15

Damien AMIGON

SARL



Peinture Vitrierie Ravalement
Peinture décorative Staff
Revêtements sols et murs
Démoussage de toiture

27160 BRETEUIL

Tél. : 02 32 07 10 21 / Port. : 06 63 14 43 41
damien.amigon@orange.fr

Première expérience de vote

Un moment important pour Céline, une jeune Marboisienne qui entend user de son droit de vote.



L'agenda Trimestriel

Lundi 15 Août 2022
Messe de l'assomption
en l'église du Chesne à 11h00

Jeudi 25 Août 2022
Concert des Petites Mains Symphoniques
Eglise Saint Jacques des Essarts à 19h00

Samedi 3 septembre 2022
Cinéma en Plein Air
Terrain de l'école de Marbois - 21h00

Dimanche 11 septembre 2022
Concours de pétanque - 14h00
Parking Salle des Fêtes du Chesne

Dimanche 18 septembre 2022
Journée du patrimoine - 14h00 à 19h00
Ouverture Église du Chesne - Expo Charité

Samedi 24 septembre 2022
Inauguration City Stade de Marbois - 16h00

Dimanche 9 octobre 2022
Messe en l'église de Saint-Denis-du-Béhélan

Vendredi 21 octobre 2022
Assemblée Générale du Chesnon
Salle des fêtes du Chesne - 19h00

L'état civil



Naissances

- Appoline BEURAIN - 28 Janvier
- Bastien FAIVRE - 26 mars
- Louis CAMUS - 30 mars
- Mylo CHIARELLI - 6 mai
- Emma MATTEI - 11 mai

Baptême civil

- Mya HEBERT et Lana HEBERT - 11 juin



Permanence mairie de Marbois

Lundi et Jeudi de 16h30 - 17h30

Mardi : 16h30 - 18h30

Vendredi : 15h30 - 18h30

Contactez la mairie

Tél. : 02 32 29 81 85

Tél. : Urgences Uniquement :
06 33 22 57 11

Courriel : mairie-marbois@orange.fr

www.marbois.fr





MBPA Fenêtres Bois-PVC-Alu
MENUISERIE-AGENCEMENT

Fenêtres, Portes, Volets, Porte de garage,
Portail, Motorisation, Store intérieur et extérieur,
Cuisine, Dressing, Parquet, Isolation, Placo...

9 rue du rondel - Les Essarts - 27160 Marbois
06 73 38 90 34 ou mathieubeaupere@yahoo.fr

Le mot du Maire

Avec les beaux jours, les activités communales ont repris, pour combien de temps ? Profitons-en. Vous trouverez comme à l'accoutumée en pages intérieures les résumés.

N'oubliez pas de cocher sur votre calendrier les prochaines dates. Les petites mains symphoniques, le cinéma plein air, les journées du patrimoine et l'inauguration du City Stade. Tout cela sera gratuit. Pensez aussi à venir vous détendre au concours de boules.

Vous trouverez le point sur les investissements du premier semestre 2022, ainsi que ceux de fin 2021 pour lesquels nous n'avons pas reçu l'accord des subventions pour notre numéro précédent.

Nous venons de choisir les représentants politiques de notre république et nous pouvons toujours regretter le fort taux d'abstention. Espérons que nous n'aurons pas droit à une " bataille de chiffonniers " à l'Assemblée Nationale et que notre pays sera intelligemment et utilement dirigé.

A notre porte, la guerre en Ukraine continue. Nous sommes tous concernés par ce conflit, par la répercussion des prix sur l'énergie, les matières premières, notre pouvoir d'achat.

Votre commune est aussi concernée par cette situation tant sur son fonctionnement que sur son investissement, les artisans et les entreprises n'arrivent plus à maintenir les prix.

Nous devons rester très prudents sur la gestion de nos finances. Nous ferons tout pour maintenir notre bonne gestion en évitant au maximum une répercussion sur les impôts.

Nous devons certainement réduire certains postes ou freiner un peu nos investissements.

Le conseil municipal a voté la renumérotation métrique de certaines rues, la dénomination ou la création de certaines voies. C'est un travail très long, très contraignant mais, nécessaire pour notre commune. Vous trouverez en avant dernière page un article sur ce sujet très important.

Pensez aussi à l'opération pour la rénovation de l'habitat en cours sur l'INTERCO NORMANDIE SUD EURE. Vous trouverez des dépliants à votre disposition si besoin en Mairie.

En attendant, je vous souhaite à tous un très bel été et je souhaite vous retrouver bientôt lors d'une manifestation communale. Portez-vous bien et à bientôt.

Eric Wohlschlegel



Application ma commune connectée

Une application smartphone, dédiée à Marbois, qui vous permet de suivre les informations importantes publiées par la Commune.

Grâce au système de notifications, vous êtes informés en temps réel en cas de danger (prévisions d'intempéries, tentatives de cambriolages...) ou d'informations importantes de toute nature. Disponibles sur le site de Marbois: www.marbois.fr rubrique «pratique».

Scannez le Qr-code





La petite Histoire de Marbois

Ép.6-3 • Histoire de Chanteloup 3



Histoire de l'église de Chanteloup

L'église de Chanteloup, d'origine romane, était une construction de silex appareillée en arêtes de poisson, composée d'une nef et d'un chœur rectangulaire en retrait.

Le mur du chevet était percé d'une étroite lancette triflée, entourée de deux cavets, et datant du XIV^e siècle.

Deux contreforts de pierres épaulaient le chevet. Un petit clocher carré en charpente à flèche octogonale s'élevait au milieu de la nef. Les fonds baptismaux devaient remonter au XIII^e siècle.

Étaient présents, encore en 1858, une sainte Vierge, un saint pape de la Renaissance et quelques autres saints.

Cette église, dédiée à Saint-Ouen, fut après avoir été vendue en 1793 comme bien national, désaffectée et convertie en grange.

Lors du Concordat de 1801, la paroisse fut supprimée et réunie aux Essarts.

Le roi Louis Philippe, en 1830, confirma cette suppression malgré les protestations écrites des habitants de la commune à Monsieur le Préfet.

Ce fut en 1854 qu'il était question de demander le rétablissement du culte de Chanteloup.

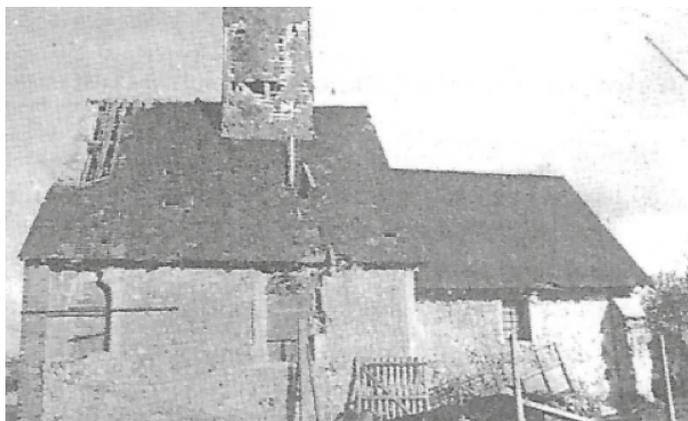
Le conseil municipal y était favorable, la Fabrique des Essarts, par contre, y était défavorable : cette dernière commune réclamait des objets qui étaient payés mais qui étaient toujours présents dans l'église supprimée.

Les acquéreurs, MM Rosse, s'y opposaient car souhaitaient toujours que le culte puisse reprendre. A cette époque, l'église était déjà fort délabrée.

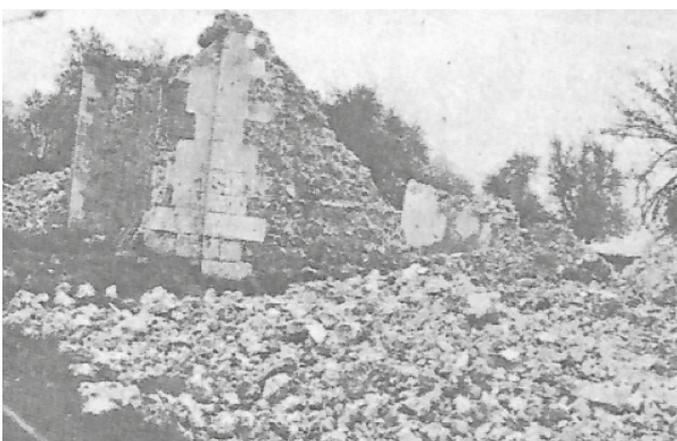
En 1865 encore, le conseil municipal formait le projet de racheter l'église aux héritiers Rosse et avait sollicité l'Evêque d'Evreux afin d'avoir son avis sur le sujet.

Finalement rien de tout cela n'aboutit, les propriétaires se succédèrent et l'église et son cimetière tombèrent dans l'oubli...

Le 15 juin 1929, nous retrouvons une lettre de Monsieur le Préfet au Maire de Chanteloup, indiquant que les sieurs Claude Robert, Pierre Guillaume et Claude Rosse annoncent qu'ils se sont décidés à faire donation à la commune de l'église et du cimetière, sans autres charges que celles de conserver les objets à usage du culte et le droit à perpétuité d'avoir 2 bancs dans l'église pour eux et leur famille.



L'église et son clocher suite à la tempête de 1982



La triste fin de plusieurs siècles d'histoire

L'église se trouva enclavé, dans les années 1970, dans le corps de ferme appartenant à MM Vannier et Duval, héritiers de M Longuelune, ancien Maire.

L'église fut mise en vente, pour la somme de 65.000 francs, avec ses 45 ares de terres, car MM Vannier, de Vitré sur Brezolles, et Duval, veulent s'en séparer.

Suite à la tempête de 1982 qui avait détruit le clocher et ébranlé la toiture et les murs, l'église fut rasée par son propriétaire. La cloche avait été transférée à l'église des Essarts vers 1840, le mobilier et les statues furent disséminées dans les églises environnantes, notamment l'église d'Authenay, ou encore au musée d'Évreux où se trouve la pierre tombale de Jehan, sire de Chanteloup.

Seul a survécu le presbytère, situé face à l'église, entièrement restauré en maison d'habitation.

Les éléments ayant servis à la rédaction de ce chapitre de la vie de Chanteloup sont extraits du livre de Colette Sérusier – Guyet, membre de la société des écrivains Normands, intitulé Chanteloup, La Petite Histoire d'un Bourg.

Herouin Couverture
CHARPENTE - RAMONAGE - RÉNOVATION

02 32 24 34 16
herouincouverture@orange.fr
www.herouin-couverture-27.fr
132 rue du Dr Brière - 27160 Breteuil

La gym Marboisienne

Des début prometteurs

Succès pour le retour des cours de gym à la salle de fêtes du Chesne proposés par l'association les Ateliers de Joe d'avril à juin !

25 dynamiques marboisiennes de 30 à 75 ans ont participé au programme découverte avec des séances variées et accessibles à tous : renforcement musculaire, abdos-fessiers, cardio, souplesse...

Les cours reprendront mercredi 14 septembre de 18h30 à 20h30 – inscriptions et infos auprès de Joelle animatrice sportive au 06 73 18 35 48 Ou ladjo278@gmail.com

Une nouvelle activité sur la commune pour se faire du bien, garder la forme dans la bonne humeur et près de chez soi





L'actu des asso'

Le Chesnon au 1^{er} mai

Après 3 années d'hibernation forcée, Le CHESNON a renoué avec la tradition de la brocante du 1^{er} Mai. Tous les ingrédients étaient réunis pour une journée réussie !

Les exposants venus en nombre et occupant tout le coeur du village. Ils ont, pour la première fois, bénéficié du renfort de véhicules anciens, militaires, agricoles mais aussi quelques voitures encore rutilantes et enfin des 2 roues souvenirs des années 60.

Le soleil qu'on annonçait timide a déjoué les pronostics et donné des couleurs à quelques exposantes !!

Enfin, le plus important sans doute, le nombre de visiteurs-acheteurs et le plaisir manifesté par tout ce petit monde de se retrouver après une si longue période d'isolement.

La Jambon-Party du Chesnon

Entre deux vagues, Le Chesnon a pu rééditer son événement "cochon grillé" de juillet !

Petite différence, il ne s'agissait pas de cochon mais de jambon, mais quel jambon !!!

Les 130 convives ont été ravis de déguster cette nouvelle formule qui a fait l'unanimité et dont rien n'est resté !! Pas de reste non plus pour les salades variées et le dessert.

Au plaisir des papilles, s'est ajouté, comme pour la brocante, la joie de se retrouver ou de se rencontrer.

Enfin, le panier garni fut très convoité puisqu'il contenait entre autres, un pot de moutarde. Il a été emporté par la famille Langlois de Chanteloup, Rendez-vous le 11 septembre pour une partie de pétanque !!



Marche Citoyenne du 8 mai

Un grand merci à tous pour votre venue et participation à ce premier parcours de randonnée citoyenne qui a eu lieu le 8 mai dernier avec une météo clémente.

Une petite trentaine de personnes a participé à ce moment et cela a permis d'allier rencontres, événement National (cérémonie) et activité physique.

Un mix à rééditer pour d'autres événements, avec pourquoi pas un itinéraire plus long pour les plus courageux, comme par exemple de Saint-Denis vers Les Essarts en passant par Le Chesne.

Au plaisir de se retrouver.





Pierres en lumière

Une belle découverte...

A la nuit tombée le samedi 21 mai, l'église de Saint Denis s'est parée de couleurs et lumières. Les spots, les flambeaux et les bougies mettaient en valeur ses beaux appareillages de pierre. Une fois le tour de l'église fait, les 130 visiteurs ont poursuivi leur visite à l'intérieur où Digitus Novem les accueillait en musique et en chansons. Ce ménestrel moderne originaire de Verneuil nous a régalié de ses compositions personnelles d'inspiration médiévale et spirituelle qui s'accordaient bien avec le lieu.

Cet événement s'inscrivait dans le cadre de Pierres en Lumière, une manifestation soutenue par les départements Normands pour la mise en valeur du patrimoine. Une dizaine de bénévoles (élus et habitants de la commune) ont participé pour rendre possible cet événement gratuit et nous les remercions.

Un grand merci aussi à Digitus Novem pour sa prestation et son implication généreuse.

Âge tendre

Pique-Nique de printemps

Les différentes crises ne coupent pas l'appétit de notre club.

Ainsi, le lundi 20 juin, les aînés se sont retrouvés pour un pique-nique qui marquait nos retrouvailles après des mois de contraintes.

Nous étions une trentaine ayant apporté chacun son panier tandis que les frères Jacques s'activaient autour du barbecue.

Bien sûr, chez nous, tout ne finit pas par des chansons mais par des JEUX.



Pendant l'été, les réunions continent mais on a souhaité de bonnes vacances à ceux qui ont la chance d'en prendre.





A l'école

Kermesse à huis clos, mais Kermesse quand même...

Malgré une météo un peu capricieuse (quelques gouttes d'eau et du vent), la kermesse a eu lieu à huit clos à l'école dans les mêmes conditions de l'an dernier, c'est-à-dire par classe sur un créneau de 1h30 environ pour chaque groupe. Cette formule a demandé une prise de décision en janvier alors que le COVID était encore très présent.

Cette journée s'est déroulée dans la bonne humeur. Bonus, cette année, nous avons pu bénéficier du City Stade.

Les enfants ont apprécié les différents stands et les jeux installés sur le city stade ont eu un franc succès. Les élèves sont tous repartis avec des étoiles plein les yeux, des lots de la pêche aux cadeaux, un sac de lots offerts par l'APE ainsi qu'un goûter.

Rendez-vous l'an prochain, pour une version plus familiale sous réserve de relâche pandémique et d'implication des parents d'élèves.






Charpente - Couverture
 Démoussage - Ramonage - Velux
 Nettoyage poutrières - Caches moineaux
 Tél. 09 67 48 89 38 - 06 09 21 61 73
 jfs.couverture@orange.fr
 5 rue des Beurans - Saint Denis Du Behelan - 27160 Marbois

Classe verte dans les Alpes



C'est une chance, cette année, les CM1 et CM2 de la classe de notre directeur, Denis Boyer sont partis en classe verte du 7 au 17 juin dernier.

Au programme, 10 jours de découverte, à Selonnet, dans les alpes de haute provence pour une découverte de la faune, la flore, la géologie et les reliefs montagneux, la découverte du lac artificiel de Serre-Ponçon et l'apprentissage de la vie en communauté.

Un voyage ponctué de trajets en TGV à plus de 400 Km/h et de bus sur les routes étroites de montagne. C'est sûr, ils n'oublieront jamais cette expérience. Merci à Monsieur Boyer pour son dévouement et aux accompagnatrices, mesdames Hélène Pinchon et Fanny Feneulle. Ce voyage est financé par la mairie, l'Association des Parents d'élèves (APE) et une modique participation des familles.

Et les autres élèves ??? ils sont, eux, sortis à Paris, au cirque... Tous ont clôturés leur année par une sortie annonçant les grande vacances.





A venir cet été...

Les petites mains symphoniques

Créée en 2005 par Eric Faÿ, l'association Petites Mains Symphoniques a pour but de valoriser les enfants de 6 à 17 ans dans la pratique orchestrale et vocale. Le principe fondamental du projet étant l'égalité des chances.

En quelques chiffres :

9000 enfants formés depuis 2005, 500 enfants de 6 à 17 ans en 2021, plus de 90 concerts par an, 4 Festivals en Normandie, en Corse, en Sologne et en Bretagne. Des invitations dans 26 pays entre 5 et 6 plateaux télévision par an.

De retour dans notre région le mois prochain, ils se produiront dans plusieurs sites (halles, parcs, églises et châteaux) et dans **notre commune le jeudi 25 Août à 19h00 en l'Eglise Saint Jacques des Essarts.**

Nous vous attendons nombreux à venir les écouter et les encourager.

...et à l'automne 2022

Remise de récompenses aux diplômés de l'année

Le samedi 12 novembre 2022, la municipalité remettra des récompenses à tous les diplômés de la commune qui en auront fait la demande.

Pour ce faire, il faut impérativement que le jeune se déclare par un courrier à Monsieur le Maire de la commune avec photocopie de son diplôme, mais également fournir un relevé d'identité bancaire. Les sommes allouées seront les mêmes que l'année précédente, à savoir 50 € pour le brevet des collèges, 70 € pour les BEP/CAP, 100 € pour le baccalauréat général et professionnel et 150 € pour les BTS/DUT. Cette cérémonie sera clôturée par le partage d'un verre de l'amitié.



Marbois fait son cinéma

Pendant les beaux jours, le cinéma sort des salles obscures pour prendre l'air à Marbois.

Réservez votre soirée du **samedi 3 septembre à partir de 21h00** pour une projection sur écran géant à la tombée de la nuit.

A l'affiche, le célèbre et indémodable film : « **Le Roi Lion** ».

Assis dans l'herbe, sur un plaid ou en apportant votre chaise de camping, votre transat et même votre pique-nique si vous le souhaitez.

Venez nombreux en famille pour assister à cet événement gratuit et ouvert à tous.

Le 7^{ème} art vous donne rendez-vous à Marbois à la fin de l'été.....indien, nous l'espérons tous !





Les investissements communaux

Les améliorations sur la commune : 1^{er} semestre 2022

Travaux de voirie :

- Tranchées drainantes, rue de la Mare Blanche, rue d'Arpentigny, rue de Saint Denis et rue du Puits : 25 575,12 €
- Renforcement de bordures et voirie rue des écoliers : 12 264,00 €

Achats :

- Achat d'illuminations et de décorations de Noël : 3 000 €
- Achat d'abris bus : 7 194,12 €
- Achat de vitrines pour les cimetières et le City-Stade : 618,00 €
- Achat d'un abri de jardin pour l'école : 3 034,80 €
- Achat de matériels et outillages pour l'agent communal : 2 030,32 €
- Pose de clôtures au City-Stade : 14 214,30 €
- Pose de panneaux photovoltaïques sur une partie de l'école : 46 151,69 €

Soit un total de 114 082 € d'investissement, pour le premier semestre 2022.

Nous n'avons pas indiqué dans notre numéro 24, les investissements votés fin 2021 mais soumis à accord de subventions. Nous avons maintenant reçu les notifications d'accord sur nos projets :

- Installation d'un poteau incendie rue de l'église aux Essarts : 6 540,00 €
- Mise en conformité installations électriques des établissements recevant du public: 18 625,44 €
- Aménagement de mares pour la défense incendie : 12 063,60 €
- Rénovation de la toiture de la mairie et isolation thermique : 60 271,20 €
- Rénovation toiture et remplacement des baies vitrées de l'ancienne maternelle : 31 554,00 €
- Travaux de rénovation thermique et mise aux normes de l'ancienne cantine de Saint Denis : 26 508,00 €
- Installation de volets électriques solaires à l'école G. Bachelard (seconde tranche) : 48 942,97 €

Soit un total d'investissement de 204 505 € pour un montant de 93 366 € de subventions.



Un gros travail de rectification OBLIGATOIRE de nos adresses postale à venir

Pourquoi la renumérotation et la redénomination des rues ?

La qualité de l'adresse est devenue un enjeu économique et sécuritaire des territoires.

L'existence d'une dénomination et d'une numérotation des voies, hameaux et habitations permet d'assurer l'exactitude de l'adresse et constitue ainsi un facteur déterminant de la qualité des envois postaux, des livraisons, des services mais constitue également un enjeu majeur pour la sécurité et le secours aux personnes.

Il appartient à la commune, dans le cadre de son pouvoir de police représenté par le Maire et sous sa responsabilité de dénommer, numéroter les voies, d'installer les plaques indicatrices des rues, ainsi que la numérotation des habitations.

Ce travail, rendu obligatoire par l'état, est effectué en concertation avec la Poste et a commencé il y a un an environ par un diagnostic et un recensement de l'existant dans la commune.

Il est ressorti de ce diagnostic, le besoin de renommer

4 rues, la création de 7 rues ou chemins mais aussi et malheureusement un nombre extrêmement important de rues avec des Bis, des Ter, des A, des B, des C ou des numérotations inversées ou dans le désordre.

Nous avons même constaté le numéro 1, le 1A, le 1B, le 1C, le 1Bis, le 1Ter, dans la même rue, dans le désordre, c'est-à-dire après le numéro deux ou le numéro trois. C'est à en perdre son latin, sans parler des colis, du courrier ou des services d'urgences, Médecin, SAMU, POMPIERS...

Le conseil municipal a voté la renumérotation métrique de certaines rues, la dénomination ou la création de certaines voies. C'est un travail très contraignant mais, je le redis, nécessaire et obligatoire pour notre commune. Ce travail va nécessiter encore plusieurs mois de travail pour être en application probablement l'année prochaine.

Le changement se fera progressivement et vous pouvez compter sur nous pour que ce changement soit le moins douloureux possible. Je ne manquerais pas de revenir vers vous dans les prochains numéros de notre bulletin municipal.

VOUS ÊTES UN PARTICULIER

Vos papiers d'identité :
Carte d'identité, passeport et permis de conduire sont toujours valides avec l'ancienne adresse.

Signalez votre modification d'adresse à tous vos interlocuteurs (CPAM, CAF, électricité, gaz, etc.).

Signalez votre modification d'adresse

Entreprise individuelle	Professionnel libéral	Société	Micro entrepreneur
Cerfa n°11931*02 (P2) en 2 exemplaires + délibération du C.M.*	Cerfa n°11931*02 (PL) en 2 exemplaires + délibération du C.M.*	Cerfa n°11682*03 (M2) en 2 exemplaires + délibération du C.M.*	Cerfa n°13905*03 (P2-P4) en 2 exemplaires + délibération du C.M.*

* Délibération du Conseil municipal signalant le changement du nom de voie

Vous devez également signaler cette modification au centre des formalités des entreprises. Ce dernier se charge ensuite de la transmettre aux organismes intéressés.

Renseignements : www.mon.service-public.fr/vosdroits.service-public.fr

Changez votre K-bis
Le changement de K-bis est obligatoire. Il doit s'effectuer dans un délai de 1 mois suivant la décision de changement d'adresse. La démarche est payante.

Renseignements : tribunal.de.commerce / www.infogreffe.fr

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL

Signalez votre modification d'adresse
La modification d'adresse doit être signalée à la Préfecture (ou à la Sous-Préfecture). Les modifications statutaires peuvent apparaître dans le Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise.

Cerfa n°13972*02 en 2 exemplaires + délibération du Conseil Municipal à déposer à la Préfecture

POUR TOUS
PARTICULIER, PROFESSIONNEL, ASSOCIATION

Modifiez votre certificat d'immatriculation :
La mise à jour est obligatoire et doit être réalisée dans le mois suivant la modification d'adresse. Une dérogation est accordée à titre exceptionnel, dans le cas d'une fusion de communes¹, lorsque la commune nouvelle entraîne des changements de dénomination. Toutefois, le changement devra être effectué à l'occasion de la réalisation de nouvelles formalités administratives, conduisant à l'édition d'un nouveau certificat d'immatriculation (par exemple, un changement d'état civil), avant le 31/12/2022.

Véhicule avec NUMÉRO IMMATRICULATION SIV

Documents à l'attention de votre préfecture :

- Cerfa n°13750*05 : disponible sur le site du Service Public
- justificatif d'identité : original + copie un par co-titulaire
- certificat d'adresse fourni par la mairie
- carte grise originale

» coût d'acheminement du certificat :

Réception par voie postale d'une étiquette à apposer sur la carte grise emplacement indiqué. Par contre, s'il s'agit de la 4^{ème} étiquette, la carte grise est à refaire entièrement en préfecture (service payant).

Véhicule avec NUMÉRO IMMATRICULATION FNI

Documents à l'attention de votre préfecture :

- Cerfa n°13750*05 : disponible sur le site du Service Public
- justificatif d'identité : original + copie
- certificat d'adresse fourni par la mairie
- carte grise originale : réception d'un Certificat Provisoire d'Immatriculation lors du dépôt de la demande

» coût d'acheminement du certificat
» coût du certificat : simulation sur le site du Service Public
» coût des plaques d'immatriculation : fixé par le garagiste

1. Loi n°2015-16 du 12 mars 2015, relative à l'organisation de la gestion de certaines nouvelles communes.
2. Décret n°2015-126 du 09/02/2015



Dépôt sauvage

Au printemps nous avons constaté que le bac à verres à proximité de la salle des fêtes des Essarts débordait et était encombré d'une multitude de bouteilles à sa base.

Nous voulons attirer l'attention des usagers car ces incivilités créent du travail supplémentaire pour notre employé communal devant ramasser les bouteilles car le service de ramassage des verres reprend le container en laissant les bouteilles au sol.



Lorsqu'un container est plein vous avez d'autres endroits dans la commune : Rue de la mare blanche, parking de la salle des fêtes, rue du puits au Chesne, rue Maribert à Saint-Denis et pour les Habitants de la commune de Chanteloup à la sortie de l'agglomération sur la route de Damville sur la petite place du Roncenay Authenay.

Bien sûr ces faits ne sont peut-être pas ceux d'habitants de notre commune mais si cela se reproduisait, nous avons la possibilité, en équipant les sites de vidéo-surveillance de poursuivre les contrevenants.

Opération tranquillité vacances

Faites surveiller votre domicile par les services de gendarmerie.

Informations et inscriptions dans votre brigade de gendarmerie pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr



Taille de Haie obligatoire - Feux interdits

Comme chaque année, il faut rappeler les obligations quant à la taille des haies. Dans la commune, les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales et des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5m, encore plus avec la fibre. Si un de vos végétaux casse une fibre, le coût de remplacement du tronçon sera de 15 000 euros à la charge du propriétaire responsable du sinistre.

Il est strictement interdit de brûler quoi que ce soit, toute l'année, arrêté préfectoral n° D3 SIDPC20-144

